ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cinéma

Question écrite n° 16880

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les craintes du groupement régional d'actions cinématographiques de voir cesser la politique de soutien à l'ensemble des cinémas, indispensable pour les plus petits à la vitalité et à la cohésion sociale dans les communes. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La politique de soutien en faveur du cinéma et de l'audiovisuel est assurée par le ministère de la culture et de la communication, au travers notamment des DRAC et par le montre national de la cinématographie (CNC), qui gère des dispositifs d'aides pour l'ensemble de la filière cinématographique. Le CNC poursuit des objectifs de politique culturelle au travers de l'ensemble de ses dispositifs de soutien sélectifs : l'avance sur recettes (budget : 24 millions d'euros) contribue au renouvellement des talents et soutient les films présentant une ambition artistique ; l'aide sélective à la distribution (budget : 7,9 millions d'euros) permet d'encourager l'activité de distributeurs qui diffusent le cinéma d'auteur français et étranger ; le soutien aux salles art et essai (budget : 11,5 millions d'euros) permet d'accompagner l'action des salles qui contribuent à assurer la diversité de l'offre cinématographique. Les moyens dévolus aux soutiens sélectifs et aux actions culturelles en faveur du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia représentent 40 % de l'ensemble du budget du CNC et témoignent, si besoin en était, du poids de la politique culturelle menée par le CNC. De leur côté, les DRAC soutiennent les actions de diffusion culturelle qui ont un caractère régional, et qui contribuent à l'aménagement culturel du territoire. Les moyens budgétaires complémentaires qui ont été affectés au ministère de la culture et de la communication permettront aux DRAC de maintenir, en 2008, leurs actions dans des conditions comparables à celles de l'année passée. Par ailleurs, une mission a été confiée à l'ancien président de l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (FEMIS), Alain Auclaire, afin d'étudier les modalités d'un développement des actions d'éducation à l'image et une meilleure coordination des aides de l'État à la diffusion culturelle. Les conclusions de cette mission sont attendues pour le début du mois de septembre.

Données clés

Auteur : M. Dominique Dord
Circonscription : Savoie (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16880
Rubrique : Arts et spectacles
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1318

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE16880

Réponse publiée le : 12 août 2008, page 6929